

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - PESSAC - Ecosite du Bourgailh - Aménagement du bassin de retenue eaux pluviales pour son ouverture au public - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a, par délibération n° 200 2/0850 du 22 novembre 2002, autorisé la réalisation des aménagements nécessaires à la mise en valeur du site du Bourgailh sur la commune de PESSAC.

L'aménagement préalable du site du Bourgailh a été estimé à 17,8 M d'€ (valeur 2002), se décomposant comme suit :

Coûts fonciers	5.5M €* 1.7M € 0.1M € 0.3M € 0.3M € 0.6M € 0.4M € 4.8M € 4.1M €
Voirie	
Parking	
Assainissement primaire EU-EP	
Cheminements piétons/2 roues	
Signalétique-Mobilier urbain de la zone	
Déplacement déchetterie	
Espace nature	
Maison du parc	
Total	17.8 M € H.T.

*Dans le cadre de la ZAD, la CUB a déjà réalisé une grande partie des acquisitions nécessaires à la réalisation de l'écosite

Ce montant de travaux a été réparti entre la Communauté Urbaine et la Ville de PESSAC, en fonction de leurs compétences.

Pour ce qui relève de l'assainissement EP, les aménagements sont à la charge de la Communauté urbaine de Bordeaux et consistent notamment à la réalisation des travaux nécessaires afin de permettre l'ouverture au public du bassin de retenue d'eaux pluviales existant.

Dans le cadre de cet objectif, la réalisation des modifications d'ouvrages pour leur mise en conformité aux normes existantes concernant la sécurité est nécessaire. De plus, certaines parties du bassin feront également l'objet d'aménagements paysagers afin d'embellir ces zones. Les travaux consisteront principalement en :

- 1) la réalisation d'équipements nécessaires à la mise en sécurité des ouvrages,
- 2) l'aménagement hydraulique et paysager du bassin de retenue du Bourgailh,

et plus particulièrement en :

- la création d'un pont sur le ruisseau « Le Peugue » ;
- la réalisation d'une piste d'exploitation de part et d'autre du pont ;
- la construction d'un garde corps de part et d'autre du chenal d'arrivée et de la voie d'accès ;
- les aménagements d'ouvrages existants (re-talutage des berges...) ;
- la réalisation d'un enrochement et consolidation des berges ;
- l'exécution d'une lisse en bois sur certaines parties du bassin ;
- la création et la mise en place de mobiliers bois et de la signalétique appropriée.

Le montant des travaux est estimé par les services à 335 230 € T.T.C. (valeur 2005) avec une marge de 5 %.

Pour ce faire, les services ont élaboré un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, sans variante autorisée, en application notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 de Code des Marchés Publics.

Compte tenu de ce montant et au regard du programme de rattachement de l'opération, l'appel d'offres sera de portée nationale.

La dépense sera imputée au Budget Principal, chapitre 23, fonction 2315, compte 8310, CRB D100, Programme HF01.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises est consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^e étage).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des entreprises,

et autoriser Monsieur le Président :

- ♦ à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert en application notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 de Code des Marchés Publics,
- ♦ à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1^{er} alinéa dudit Code,
- ♦ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN-PIERRE TURON

